



I ?II

Formation : Le Comité Social Economique

Simplifier et renforcer le dialogue social économique et ses acteurs : tel est l'objectif par l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 Septembre 2017. Pour y parvenir, est imposée la fusion des institutions représentatives du personnel en une seule, le Comité Social Economique.

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés, le CSE (qui n'a pas la personnalité morale) reprendra peu ou prou les attributions des délégués du personnel.

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le CSE, doté de la personnalité morale, exercera les attributions dévolues jusqu'à présent aux délégués du personnel, au Comité d'Entreprise et au CHSCT. Ce changement est significatif et aura des conséquences importantes sur la pratique du dialogue social au sein de cette nouvelle instance.

Pour réussir le passage au CSE, une approche stratégique est indispensable et ce d'autant que la réforme offre à l'accord d'entreprise la possibilité de déterminer de nombreuses règles.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

FORMATION Droit Social

Jeudi 16 Mai 2019

9h00/13h00

BORDEAUX

Une formation animée par
Maître Antoine LARRIBET

Tarifs :

- Non abonnés : 330 € HT
- Abonnés : 300 € HT

Par personne et par demi-journée.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

bordeauxformation@barthelemy-
avocats.com
05 57 22 22 70

[Inscrivez-vous ici](#)

OBJECTIFS :

- Maîtriser une approche stratégique et juridique sur le Comité Social et Economique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.

CONTENU

- Calendrier de mise en place du CSE ;
- Modalités de mise en place du CSE ;
- Composition et mandat ;
- Attributions ;
- Fonctionnement (réunions, ordres du jour, procès-verbal, règlement intérieur) ;
- La commission santé, sécurité et conditions de travail ;
- Les budgets ;
- Les expertises (cas de recours, financement, contestations) ;
- Le CSE central et les CSE d'établissement ;
- La BDES ;
- Les modalités de fonctionnement soumises à la négociation ;
- Le Conseil d'Entreprise.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires.
Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique.

LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique à partir du nouveau contexte juridique social.
Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 20 personnes afin de favoriser les échanges.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **LE CSE - Jeudi 16 Mai 2019**

QUEL EST VOTRE CHOIX ?

Formation demi-journée de 9h00 à 13h00 ou Formation journée entière de 9h00 à 17h00

Entreprise (Raison sociale) :

Représentée par Mr / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

35, rue Cité Foulc - 30031 Nîmes cedex 1
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301
35043 Rennes cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

